



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PUICHERIC

N° 2025/11

Envoyé en préfecture le 11/03/2025

Reçu en préfecture le 11/03/2025

Publié le

ID : 011-211103015-20250306-DEL202511-DE



L'an deux mille vingt cinq, le six mars 2025, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune, comprenant 15 conseillers municipaux en exercice, dûment convoqués le 21 février 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Christine PÉANY, Maire.

PRÉSENTS : Christine PÉANY, Raymonde JEANNET, Romain TORRECILLA, Arlette LAGRANGE, Evelyne GABORIT, Antoine ARCO, Sébastien CAZEAUX, Michaël SEGUIN, Pascale PÉANY, Philippe GOUZE, Pierre CHEVALIER.

PROCURATIONS : Gérard PEYROT à Antoine ARCO, Marie-Hélène ROCA à Raymonde JEANNET, Laurence MORATO-CARBOU à Romain TORRECILLA.

ABSENTS : Thierry CAMBRAY.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Raymonde JEANNET.

OBJET : Cession de terrain.

Madame le Maire rappelle le projet de création d'une voie qui reliera le secteur des Cascals à la RD 610 et le bornage établi par le Géomètre Expert Axiome.

Elle rappelle également la demande de la Société GRAPSUD pour l'acquisition d'une partie des parcelles A1633 (28 m²), A1869 (58 m²), A1872 (11m²), A2115 (50 m²) et A 2116 (101 m²), d'une superficie totale de 248 m² comme établi par le bornage, et au prix de 0,10 €/m², soit 24,80 €.

Il est précisé que les frais notariés sont à la charge de l'acheteur.

L'acte notarié sera établi par Maître LANTA, notaire à Rieux Minervois.

Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **Décide** de vendre à la société GRAPSUD les parties des parcelles A1633 (28 m²), A1869 (58 m²), A1872 (11m²), A2115 (50 m²) et A 2116 (101 m²) d'une superficie totale de 248 m² et au prix de 0,10 €/m², soit 24,80 €.
- **Indique** que cette somme sera payée au comptant à la signature de l'acte,
- **Désigne** Maître Catherine LANTA, notaire à Rieux Minervois pour établir l'acte notarié,
- **Autorise** le Maire à signer l'acte de vente et l'ensemble des pièces se rapportant à cette transaction.

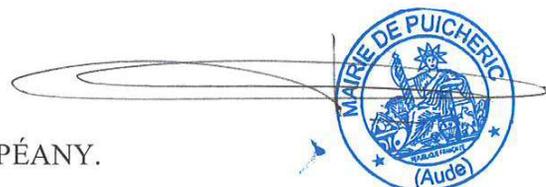
Ont signé au registre les membres présents.

La secrétaire de séance,
Raymonde JEANNET.

Certifié exécutoire à Puichéric, le 6 mars 2025
après publication et transmission en Préfecture.

Le Maire,

Christine PÉANY.



Envoyé en préfecture le 11/03/2025

Reçu en préfecture le 11/03/2025

Publié le



ID : 011-211103015-20250306-DEL202511-DE

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, **sa réception par le représentant de l'Etat** et sa publication.
- Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.